

Dossier de Presse

Les travailleurs étrangers dans l'agriculture

Salariés, serfs ou esclaves ?



"...J'ai vu bien souvent qu'ils étaient mieux logés que l'agriculteur..."

(AFP Marseille 24 juillet 2002)

Février 2003

CODETRAS
BP 87 - 13303 Marseille cedex 3

Revue de presse

(AFP)

On les appelle "les OMI". Chaque année, 5.000 étrangers signent un contrat de l'Office des migrations internationales (OMI) pour venir travailler jusqu'à huit mois d'affilée dans les vergers et les serres des Bouches-du-Rhône, dans des conditions dénoncées par un collectif.

"Les agriculteurs ont besoin d'immigrés", titrait La Provence, le 21 avril. Quatre cents arboriculteurs et maraîchers venaient d'incendier du plastique devant la direction départementale du travail pour réclamer "des OMI!". Car le travail en plein soleil ou sous des serres brûlantes, payé au salaire minimum, "n'intéresse guère les chômeurs français ou les RMistes", constate Claude Rossignol, le président de la FDSEA.

"Les gens d'Afrique du Nord sont plus habitués aux chaleurs", plaide la FDSEA, évoquant "la concurrence très rude avec l'Espagne, où les charges sociales sont moins lourdes et où il y a énormément de main-d'oeuvre immigrée".

En 2001, les Bouches-du-Rhône ont accueilli les trois-quarts des 7.000 contrats OMI signés avec le Maroc mais aussi la Tunisie et, plus rarement, la Pologne.

S'ils sont obligatoirement payés au SMIC, fiches de salaires à l'appui, ces "salariés dociles sont, en réalité, souvent corvéables à merci", dénonce le collectif formé par la CGT, la CFDT, la Confédération paysanne, la Ligue des droits de l'Homme, le MRAP et le Forum civique européen (qui publie à Limans une enquête intitulée "Le goût amer de nos fruits et légumes").

"Un étranger exploité ne va pas aller revendiquer sur la place publique", fait valoir le directeur de l'espace accueil aux étrangers à Marseille, Louis Bretton. "Il veut rester dans le circuit. Les 5.400 euros qu'il gagne en six mois représentent environ deux ans de salaire dans son pays".

"Tu travailles toujours vite et dur, parce que tu sais que sinon, l'année d'après, le patron ne refait pas le contrat", résume un des saisonniers rencontrés par l'AFP, et logés dans un taudis entre Saint-Martin-de-Crau et Miramas. Ainsi son employeur fait-il payer au saisonnier la redevance de 380 euros qu'il doit à l'OMI pour chaque contrat.

"T'as signé, tu dis rien"

"Les heures supplémentaires ne sont pas payées ou alors au tarif normal. Comme t'as signé, tu dis rien et, de toute façon, beaucoup ne savent pas lire leur fiche de paie", rapporte un autre, qui a travaillé à Eyguières, Cavaillon, Orgon, Salon. "Sur 95% des contrats, le salarié est payé au coefficient le plus bas, même quand il taille les arbres depuis vingt ans", relève Elie Kilgus, de la CGT à Châteaurenard. Si la législation stipule que l'employeur doit loger les travailleurs dans des habitations propres et en bon état, "beaucoup sont très mal logés, en caravane ou dans des dépendances souvent délabrées", constate-t-il.

A la FDSEA, M. Rossignol rejette "ces attaques complètement fausses". "J'ai vu bien souvent qu'ils étaient mieux logés que l'agriculteur. Les dérivés se comptent sur les doigts d'une main". "Il faut montrer qu'on n'est pas des négriers", dit aussi Patrice Renaud (FDSEA), producteur de pommes sur 80 ha à Eygalières, en faisant visiter les logements bien aménagés qu'il réserve à ses 22 saisonniers marocains.

Les inspecteurs du travail - trois agents pour 5.800 exploitations du département - se taisent, tenus au devoir de réserve. La préfecture se refuse à aborder ce dossier, dont "il n'y a rien de nouveau à dire".

MARSEILLE, 24 juillet (AFP)

"Le patron, toujours il dit: travaille dur, sinon j'arrête ton contrat l'an prochain". Rares sont les saisonniers marocains qui osent évoquer leurs conditions de travail chez les agriculteurs provençaux, quand ils ont eu "la chance" de décrocher un contrat de l'Office des migrations internationales pour 4 à 8 mois.

A 31 ans, Omar a déjà passé quinze saisons dans des serres pleines de tomates et de courgettes des Bouches-du-Rhône, sur une exploitation dont il tait le nom, dans la région de Saint-Martin-de-Crau. "J'avais 15 ans et demi quand j'ai commencé. Mon père travaillait déjà chez le patron", dit Omar (tous les prénoms ont été changés, ndlr). De son employeur, il dit d'abord: "il est bien, tranquille, pas raciste". Puis il explique que "quand tu travailles le dimanche, le patron paie comme le lundi. Sur 200 heures travaillées, il en paie 160 et cache les 40 autres. Il les compte plus tard, quand il y a moins de travail". Pourquoi se plaindrait-il de ces infractions puisque c'est pareil ailleurs, voire pire ? Il sait que des saisonniers ont dû payer leur contrat au patron, "3.000 ou 4.500 euros".

Il travaille huit heures par jour et s'en étonne. "Les années passées, c'était plutôt dix ou douze. On travaillait le samedi, le dimanche, parfois 320 heures par mois. Le patron payait environ 1.000 francs de plus. Maintenant, il respecte la loi parce qu'il a peur que quelqu'un porte plainte".

Omar dit qu'il "vit bien". Il "gagne 900 euros", en "économise 600". Il s'achète des cigarettes, et "pour dire la vérité", il boit un peu de temps en temps, quand il se dit qu'il "passe la vie pour rien, pour la serre et le travail." Il n'est pas encore marié. Il "ne peut s'installer nulle part, ni en France ni au Maroc". Il attend "des papiers français."

"S'il y a un contrôle, c'est caché"

Bilal, rencontré chez un autre agriculteur non loin de Miramas, ramasse depuis 21 ans les fruits et légumes provençaux. Jamais l'inspection du travail n'a visité la vieille bâtisse aux allures de taudis qu'il habite sur les terres du patron. "S'il y a un contrôle, c'est caché", dit anonymement cet homme de 40 ans. Il veut bien faire visiter l'intérieur aux murs noirs qui s'écaillent, mais pas question de photographier. "Le patron va sans doute arranger la maison l'an prochain", avance l'un des deux compatriote qui partagent sa chambre de fortune. Dans la pièce noirâtre qui sert de cuisine, s'alignent des bouteilles remplies d'eau au village. Celle du puits n'est pas potable.

Quand il lit la notice de l'OMI, publiée en français et en arabe, Bilal hausse les épaules: "les logements doivent être propres et en bon état", stipule le texte, "l'eau fournie doit être potable", "chaque travailleur doit pouvoir disposer de 100 litres par jour"... Rien de tout cela n'est respecté. "Le blanchissage des draps au moins une fois tous les quinze jours", censé être obligatoire, semble de la science-fiction.

L'agriculture intensive exige "l'importation d'une main-d'oeuvre flexible"
(DOSSIER - ENTRETIEN)

MONTPELLIER, 24 juil (AFP)

Jean-Pierre Berlan, chercheur à l'Institut national de recherche agronomique (INRA), a analysé la "californisation" de l'agriculture française. L'Europe importe désormais une main-d'oeuvre étrangère flexible pour ramasser ses fruits et légumes dans de vastes exploitations spécialisées.

Q : Comment en est-on arrivé à ce que la production de fruits et légumes en Europe dépende fortement d'une main-d'oeuvre immigrée ?

R : "Il faut partir du "modèle" californien. Là, chaque région est spécialisée, l'une dans les cerises, l'autre dans les prunes, une troisième dans l'artichaut. Chacune exige de grandes quantités de main-d'oeuvre pendant de brèves périodes de temps, presque toujours au moment de la récolte. Le milieu local ne peut fournir les bras. Il faut recourir à une main-d'oeuvre migratoire aujourd'hui mexicaine après avoir été chinoise, japonaise, philippine, américaine au cours des années 1930.

En Provence, on a eu une évolution du même type. La production de primeurs s'est faite grâce à une immigration interne (Alpes, Massif Central), puis italienne, espagnole, portugaise et, depuis une vingtaine d'années, essentiellement marocaine. Les exploitations se sont spécialisées et agrandies. Les besoins de saisonniers ont augmenté. On a été les recruter au Maroc, ce qui a permis d'accroître encore la taille et la spécialisation. Ce qui a exigé encore plus de saisonniers et ainsi de suite. A côté des saisonniers légaux qui correspondent aux besoins prévisibles, il faut aussi une main-d'oeuvre clandestine pour faire face aux à-coups, tel le mûrissement accéléré des fruits. Ce système exige donc une armée de réserve de saisonniers précaires. Tout le monde sait où les recruter: la porte d'Orange à Carpentras, le marché d'intérêt national de Châteaurenard..."

Q: Les agriculteurs font valoir que la pression des marchés les oblige à produire toujours moins cher.

R: "L'agriculteur n'a aucun contrôle ni sur le prix de vente de ses produits fixé par la grande distribution, ni sur celui des agrototoxiques (produits de traitement, NDLR) fixé par (le géant suisse de la pharmacie) Novartis. Il peut se dire que la seule solution, c'est d'exploiter sa main-d'oeuvre. Cela tombe bien: un immigré est là pour faire des heures. Pour lui, 350 heures à 3,8 euros valent mieux que 169 au SMIC. C'est ainsi que cette dynamique d'exploitation, de précarité, de destruction du milieu social rural, s'enracine".

Q: Comment changer cette situation?

R: "On n'en prend pas le chemin. Au contraire. Le sud de l'Espagne est en train de devenir la Californie de l'Europe. Avec les mêmes conséquences : précarité, racisme dégénérant en émeutes comme à Almería, concentration des productions, pollutions. C'est un système avec sa logique qui se met en place".